

| | | | |
|---|---------------------------------------|-------------------|--------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| | Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 1 de 39 |

Manuel du Partenaire - Partner Manual

| Révision / Revision | Date | Description | Approuvé par / Approved by |
|---------------------|-------------------|---|----------------------------|
| 01 | 20 avril, 2023 | Révision Générale / General revision | Ashish Pareek |
| 02 | 8 août, 2024 | Révision Générale / General revision | Ashish Pareek |
| 03 | 11 décembre, 2024 | Correction mineure a la section 18 / Minor correction to section 18 | Pierre Dostie |
| | | | |
| | | | |



Contents

| | |
|--|----|
| 1. Introduction | 4 |
| 2. L'Engagements de CMP Envers ses Partenaires | 4 |
| 3. Stratégie de la Chaine D'Approvisionnement de CMP | 4 |
| 4. Politiques de CMP | 5 |
| 5. Politique Environnementale | 5 |
| 6. Politique Santé Sécurité | 6 |
| 7. Critères de Sélection des Partenaires | 6 |
| 8. Sélection et Évaluation des Partenaires | 10 |
| 9. Profil des Partenaires | 12 |
| 10. Autres Critères | 12 |
| 11. Développement et Approbation des Produits | 14 |
| 12. Gestion des Matériaux | 15 |
| 13. Livraisons | 16 |
| 14. Exigences en Matière d'Emballage | 16 |
| 15. Notification des Envois | 16 |
| 16. Documentation relative aux Expéditions | 17 |
| 17. Autres documents | 17 |
| 18. Logistique | 18 |
| 19. Douanes | 18 |
| 20. Autres | 19 |
| 21. Performances et Suivi des Partenaires | 19 |
| 22. Documentation a la Livraison | 20 |
| 23. Performance en matière de Livraison | 20 |
| 24. Réactivité des Partenaires | 20 |
| 25. Gestion de Performance des Partenaires | 20 |
| 26. Action Correctives | 21 |



| | |
|--|----|
| ENGLISH VERSION | 22 |
| 1. Introduction | 23 |
| 2. CMP's Commitment to Partners | 23 |
| 3. CMP's Supply Chain Strategy | 23 |
| 4. CMP Policies | 24 |
| 5. Environmental Policy | 24 |
| 6. Health and Safety Policy | 25 |
| 7. Partner Selection | 25 |
| 8. Partner Selection and Evaluation | 29 |
| 9. Partner Profile | 30 |
| 10. Other Criteria | 30 |
| 11. Product Development and Approval | 32 |
| 12. Material Management | 33 |
| 13. Delivery Forecasting | 33 |
| 14. Packaging Requirement | 34 |
| 15. Notification of Shipment | 34 |
| 16. Shipment Documentation | 34 |
| 17. Other Documents | 35 |
| 18. Logistics | 35 |
| 19. Customs | 36 |
| 20. Other 36 | |
| 21. Partner Performance and Monitoring | 36 |
| 22. Documentation Upon Delivery: | 37 |
| 23. Delivery Performance: | 37 |
| 24. Partner Responsiveness: | 38 |
| 25. Partner Performance Management: | 38 |
| 26. Corrective Action: | 39 |



1. Introduction

CMP s'engage à dépasser les attentes de ses clients dans tous les domaines, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité, la livraison, le coût et l'innovation. L'objectif de ce manuel est de définir les politiques, les procédures, les normes, les exigences et les attentes qui s'appliquent à tous les Partenaires actuels et futurs qui fournissent des matériaux, des produits ou des services directs ou indirects à une installation de CMP. Ces exigences s'appliquent également, dans l'ensemble, à tout Partenaire qui est dirigé vers CMP par un client.

Le manuel du Partenaire de CMP définit la base et les paramètres fondamentaux de la collaboration entre CMP et ses Partenaires. Il décrit les exigences générales, les méthodes de travail attendues, la manière de gérer ces exigences, les outils associés à mettre en œuvre et les indicateurs clés de performance (ICP) utilisés pour contrôler les performances.

2. L'Engagements de CMP Envers ses Partenaires

CMP s'efforce de devenir un Partenaire de solutions de classe mondiale dans une série d'industries manufacturières et comprend l'importance de chaque Partenaire de CMP dans le maintien de notre position d'excellence en matière d'innovation, de technologie, de coût, de qualité et de livraison. C'est pourquoi CMP tient à établir des relations stratégiques à long terme avec ses Partenaires et attend d'eux qu'ils maintiennent une position de leader en matière de coûts tout en faisant preuve d'un engagement en faveur d'une qualité durable, des niveaux de service les plus élevés et d'une forte orientation vers l'amélioration continue.

CMP s'engage à entretenir des relations intégrées et professionnelles avec ses Partenaires et attend la même chose de leur part. Les Partenaires doivent se conformer aux exigences spécifiques du groupe et de l'usine. Les Partenaires sont tenus de respecter toutes les exigences en matière de livraison, de qualité et autres de l'usine avec laquelle ils traitent, en plus des exigences mentionnées dans le présent manuel et des conditions générales du bon de commande.

3. Stratégie de la Chaine D'Approvisionnement de CMP

L'objectif global de la chaîne d'approvisionnement de CMP est de garantir la disponibilité des matériaux en quantité et qualité suffisantes, au bon moment et au bon endroit, pour un coût correct. C'est pourquoi nous nous approvisionnons à l'échelle mondiale tout en assurant nos besoins logistiques en conséquence. Le CMP et ses Partenaires doivent travailler en étroite collaboration pour assurer une communication transparente et une compréhension mutuelle du travail de chacun. Dans l'environnement de la chaîne d'approvisionnement mondiale, nous voulons trouver le moyen le plus économique et le plus efficace de transporter nos marchandises du Partenaire à nos sites CMP. Notre objectif est de mettre en place une chaîne d'approvisionnement allégée et d'éviter les opérations inutiles d'emballage/remballage/kitting/re-kitting. Nous visons des flux directs optimisés avec la bonne taille de lot et le bon emballage.



4. Politiques de CMP

Politique Qualité

L'approche de CMP consiste à intégrer des principes de qualité solides dans tout ce que nous faisons. Le respect de ces principes contribuera à garantir que nous offrons une valeur supérieure à nos clients, à nos employés, aux parties prenantes et aux communautés.

Principes :

- Promouvoir notre culture basée sur nos trois principes de qualité : fiabilité, performance et innovation.
- Mettre en œuvre des plans d'amélioration à tous les niveaux de l'organisation dans l'ensemble de l'entreprise.
- Se concentrer sur les processus et les systèmes pour améliorer les résultats.
- Anticiper, comprendre et dépasser les besoins des clients internes et externes.
- Améliorer en permanence en utilisant des méthodes d'amélioration progressive et de rupture.

5. Politique Environnementale

CMP s'engage à mener, promouvoir et diriger l'organisation pour obtenir des avantages environnementaux et commerciaux. CMP attend de ses Partenaires qu'ils fassent de même et qu'ils atteignent cet objectif :

- Respecter toutes les obligations de conformité et les politiques gouvernementales applicables, ainsi que les politiques et procédures spécifiques de l'entreprise et de l'établissement qui affectent les activités commerciales.
- Prendre en compte les besoins et les attentes de nos voisins et des parties intéressées.
- La prévention de la pollution, qui comprend, sans s'y limiter, la gestion des ressources renouvelables et non renouvelables par l'application responsable des principes de réduction, de réutilisation et de recyclage.
- L'identification des aspects importants de nos activités, l'évaluation des risques et des opportunités et, dans la mesure du possible, réduire au minimum les risques d'effets négatifs.
- Optimiser l'efficacité et l'intégrité de notre système de gestion environnementale par une communication ouverte, des programmes éducatifs complets et des audits environnementaux.
- Contrôler nos progrès par rapport aux cibles et aux objectifs, et revoir la formation, les procédures et les ressources afin d'améliorer continuellement notre performance environnementale et notre efficacité,
- Faire comprendre à nos employés et aux autres personnes qui agissent au nom de CMP leurs responsabilités et leur attribuer l'autorité nécessaire pour leur permettre de s'acquitter de ces responsabilités.

| | | | |
|---|--|-------------------|--------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| | Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 6 de 39 |

6. Politique Santé Sécurité

Nous nous engageons à :

- L'élimination des blessures et des maladies liées au travail.
- La protection des employés, des sous-traitants et des visiteurs.
- Offrir un lieu de travail sûr et sain dans tous les domaines d'activité de l'entreprise.

Nous sommes tous responsables et redevables d'un comportement sûr sur le lieu de travail. Notre politique en matière de santé et de sécurité repose sur un engagement en faveur des éléments suivants :

- Mise en œuvre de processus de gestion des risques fondés sur les meilleures pratiques
- Respect de la législation en matière de santé et de sécurité
- Fixer des objectifs mesurables en matière de santé et de sécurité.
- Fournir à tous les employés des informations et une formation appropriée en matière de santé et de sécurité,
- Les contractants et les visiteurs
- Mettre en œuvre des processus de consultation solides pour s'assurer que tous les employés sont inclus.
- Processus de prise de décision ayant un impact sur la santé et la sécurité au travail.
- Mettre en place des programmes visant à garantir la mise en œuvre effective de cette politique de santé et de sécurité.
- Fournir le leadership, les ressources et le soutien nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes.

7. Critères de Sélection des Partenaires

Code de Conduite des Partenaires

Nos valeurs fondamentales

CMP s'engage à respecter un ensemble de valeurs fondamentales qui comprennent la transparence, l'intégrité, la responsabilité et le respect. Ces valeurs servent de principe directeur pour tout ce que nous faisons chez CMP, tandis que la conformité, le comportement éthique et la durabilité servent de base à CMP et à sa chaîne d'approvisionnement.

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils adhèrent au code de déontologie des Partenaires de CMP pendant toute la durée de leurs relations commerciales avec nous et qu'ils informent CMP de tous cas où les attentes ne sont pas satisfaites.

"La conduite éthique, responsable et durable des affaires est au cœur du fonctionnement de CMP, et ces principes fondamentaux s'étendent à nos Partenaires. L'établissement d'une norme élevée et d'une base mutuelle nous permettra de continuer à progresser pour gagner la confiance de nos parties prenantes et de nos clients, ainsi que de faire preuve de transparence et d'intégrité pour garantir la conformité et permettre un modèle d'entreprise durable."



Gouvernance

Nous attendons des Partenaires qu'ils mettent en œuvre et respectent leur propre code de conduite écrit, conformément aux attentes du présent code de conduite des Partenaires de CMP, et qu'ils transmettent leurs principes aux Partenaires avec lesquels ils travaillent pour la fourniture de produits et/ou de services. Nous attendons des Partenaires qu'ils mettent en place des programmes efficaces exigeant de leurs employés qu'ils fassent des choix éthiques et fondés sur des valeurs dans leurs relations d'affaires, et qu'ils renforcent ces exigences par des communications fréquentes.

Respect des lois

Les Partenaires doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à leurs activités, y compris les lois et réglementations locales de tous les pays en dehors de leur pays d'origine dans lesquels des opérations sont gérées ou des services sont fournis.

Lois anti-corruption

Les Partenaires doivent se conformer aux lois, directives et réglementations anti-corruption qui régissent les opérations dans les pays où ils exercent leurs activités, quelles que soient les coutumes locales. Nous attendons de nos Partenaires qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable pour prévenir et détecter les pots-de-vin et la corruption dans tous les accords commerciaux, y compris les partenariats, l'engagement de contractants et de sous-traitants, les coentreprises, les accords de compensation et l'engagement d'intermédiaires tiers, tels que des agents ou des consultants.

Paiements illégaux ou irréguliers

Les Partenaires ne doivent pas proposer, directement ou indirectement, des paiements illégaux ou inappropriés à un client, à un Partenaire, à leurs agents, à leurs représentants ou à d'autres personnes, ni accepter de recevoir des paiements illégaux ou inappropriés de leur part. Nous attendons des Partenaires qu'ils interdisent à leurs employés de recevoir, de payer et/ou de promettre des sommes d'argent ou toute autre chose de valeur, directement ou indirectement, dans le but d'exercer une influence indue ou d'obtenir un avantage inapproprié. Cette interdiction s'applique même dans les lieux où une telle activité n'enfreint pas la loi ou les coutumes locales.

Cadeaux ou courtoisies d'affaires

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils rivalisent sur les mérites de leurs produits et services. Les Partenaires ne doivent pas utiliser l'échange de courtoisies d'affaires pour obtenir un avantage concurrentiel déloyal. Dans toute relation d'affaires, les Partenaires doivent s'assurer que l'offre ou l'acceptation d'un cadeau ou d'une marque de courtoisie commerciale n'est pas autorisée. Aucun cadeau en espèces ou équivalent ne doit être offert ou accepté.

Gestion des risques

Nous attendons des Partenaires qu'ils gèrent activement les risques et qu'ils ne les transmettent pas de manière inappropriée à des sous-traitants ou à des tiers. Les Partenaires doivent partager les informations sur les risques afin de s'assurer qu'ils peuvent être atténués.



Importations et exportations

Les Partenaires doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables régissant l'importation et l'exportation de pièces, de composants, de logiciels, de données techniques et de services. Les Partenaires doivent fournir des informations exactes et complètes.

Sanctions et embargos

Les Partenaires doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes à toutes les lois, directives et réglementations applicables en matière d'embargos, de sanctions, de sanctions économiques et de sanctions susceptibles de limiter le transfert de pièces, de composants, de données techniques et de services à des tiers. Les Partenaires doivent fournir des informations exactes et complètes.

Paiement en temps voulu des Partenaires

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils soient justes et raisonnables dans leurs pratiques de paiement et qu'ils règlent les factures incontestées et valides à temps, conformément aux conditions de paiement contractuelles convenues.

Santé et sécurité au travail

Nous attendons des Partenaires qu'ils mettent en place un système approprié de gestion de la sécurité sur le lieu de travail, comprenant des politiques et des processus visant à garantir le respect des lois et réglementations applicables en matière de sécurité et de santé, à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des employés, des sous-traitants, des visiteurs et des autres personnes susceptibles d'être affectées par les activités du Partenaire, et à s'efforcer d'éliminer les décès, les blessures liées au travail et l'exposition des personnes aux risques liés à la sécurité. Conformément aux lois et réglementations applicables, les Partenaires doivent veiller à ce que les performances et la sécurité de chaque employé ne soient pas altérées par l'alcool, les substances contrôlées ou les drogues, qu'elles soient légales ou illégales.

Harcèlement

Nous attendons des Partenaires qu'ils veillent à ce que leurs employés bénéficient d'un environnement de travail exempt d'intimidation, de harcèlement physique, psychologique, sexuel et verbal, ou de tout autre comportement abusif.

Sécurité et qualité des produits et des services

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations régissant la sécurité et la qualité des produits, et qu'ils fournissent des produits et/ou des services conformes à ces normes de sécurité et de qualité des produits. Nous attendons des Partenaires qu'ils aient mis en place des processus d'assurance qualité afin d'identifier tout défaut et de mettre en œuvre des actions correctives.



Pièces contrefaites

Nous attendons des Partenaires qu'ils développent, mettent en œuvre et maintiennent des méthodes et des processus efficaces adaptés à leurs produits, afin de minimiser le risque de livraison de pièces et de matériaux contrefaits. Des processus efficaces doivent être mis en place pour détecter, signaler et mettre en quarantaine les pièces et matériaux contrefaits et pour empêcher que ces pièces ne réintègrent la chaîne d'approvisionnement. Si des pièces et/ou matériaux contrefaits sont détectés ou suspectés, les Partenaires doivent en informer immédiatement les destinataires de ces pièces et/ou matériaux contrefaits.

Propriété intellectuelle

Les Partenaires doivent se conformer à toutes les lois applicables aux droits de propriété intellectuelle, y compris la protection contre la divulgation non autorisée.

Travail des enfants

Les Partenaires doivent s'assurer que le travail illégal des enfants n'est pas utilisé dans l'exécution du travail. Le terme "enfant" désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi dans le pays où le travail est effectué, et/ou l'âge minimum d'admission à l'emploi défini par l'Organisation internationale du travail (OIT), le plus élevé de ces deux critères étant retenu.

Esclavage moderne

Les Partenaires doivent empêcher toute implication dans toutes les formes d'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains et le travail forcé, en servitude ou sous contrat. Tout travail doit être volontaire de la part de l'employé. Nous attendons des Partenaires qu'ils remettent à tous les employés un contrat écrit dans une langue qu'ils comprennent, indiquant clairement leurs droits et responsabilités en matière de salaires, d'horaires de travail, d'avantages sociaux et d'autres conditions de travail et d'emploi. Les Partenaires ne doivent pas détruire, dissimuler, confisquer ou refuser l'accès à toute forme d'identification de l'employé (par exemple, passeport ou permis de travail) en tant que condition d'emploi, à moins que la loi applicable ne l'exige.

Certification

Tous les Partenaires de CMP qui ont un impact direct ou indirect sur la production sont encouragés à être certifiés, par un organisme tiers accrédité, selon les dernières exigences de la norme ISO9001. Les Partenaires à valeur ajoutée préfèrent un minimum d'ISO9001.

Les Partenaires sont tenus de fournir chaque année la preuve de leur certification de qualité au service d'approvisionnement de CMP. CMP encourage également ses Partenaires à travailler à la certification des normes de santé et de sécurité au travail par le biais de la certification OHSAS 18001. Si une certification existante expire, est révoquée ou fait l'objet d'une suspension ou d'une mise à l'épreuve, le Partenaire doit immédiatement contacter toutes les usines de CMP auxquelles il expédie le produit, pour les informer du changement de statut de la certification. Toute suspension du statut de certification doit être signalée à toutes les usines CMP concernées dans les 5 jours ouvrables.

Le cas échéant, les Partenaires doivent également maintenir les normes CQI-9 (évaluation du système de traitement thermique), CQI-11 (évaluation du système de placage), CQI-12 (évaluation du système de revêtement), CQI-14 (garantie), CQI-15 (soudage), CQI-17 (brasage) et toutes les autres normes FMVSS, y compris,

| | | | |
|---|--|--|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | | Page 10 de 39 |

mais sans s'y limiter, les exigences FMVSS 302 (rapports sur l'inflammabilité), si cela est demandé par votre (vos) usine(s) CMP acheteuse(s) et en soutien aux exigences spécifiques du client OE.

Le fait de ne pas télécharger les certifications renouvelées entraînera une pénalité pour les notations opérationnelles et pourrait avoir un impact sur les activités futures.

C-TPAT

En tant que partenaire du C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism), CMP encourage tous ses Partenaires à devenir membres du C-TPAT.

Évaluation des Partenaires

CMP se réserve le droit d'examiner et d'évaluer les systèmes financiers, opérationnels, de qualité, environnementaux, de santé et de sécurité d'un Partenaire, afin de valider la conformité aux normes établies par les normes ISO applicables ou aux exigences détaillées dans le présent manuel. Des évaluations ou des examens peuvent être effectués de temps à autre pour garantir la stabilité et la viabilité de la base d'approvisionnement de CMP. Les Partenaires sont tenus de permettre, moyennant un préavis raisonnable, l'accès à leurs installations ainsi qu'à celles des Partenaires de second rang, selon les besoins, afin de procéder à des "audits du système de qualité des Partenaires", conformément aux exigences de CMP et de ses clients. Toutes les mesures appropriées seront prises pour protéger la confidentialité des informations opérationnelles et financières.

8. Sélection et Évaluation des Partenaires

Processus de Sélection des Partenaires

Une liste de Partenaires approuvés existe pour les Partenaires et est utilisée par CMP pour l'approvisionnement stratégique.

Un Partenaire peut être ajouté à la liste des Partenaires approuvés par le biais des processus suivants :

Nouveaux Partenaires potentiels : Une fois que le Partenaire a satisfait aux exigences de base mentionnées ci-dessus, le nouveau Partenaire potentiel suivra la procédure d'appel d'offres comme méthode d'attribution des marchés par le CMP. S'il s'avère que le marché sera attribué à un nouveau Partenaire potentiel, un audit facultatif sera effectué sur place afin de vérifier la capacité du Partenaire à effectuer le travail requis. Après un examen de la qualité et une évaluation financière satisfaisants, les nouveaux Partenaires potentiels seront ajoutés à la liste des Partenaires approuvés en vue de l'attribution de marchés futurs.



| Stade | CMP | Partenaire | Documents |
|-------|--|---|--|
| 1 | Accord de confidentialité | Signature de l'accord de confidentialité | NDA |
| 2 | Évaluation du profil des Partenaires | Formulaire de profil du Partenaire rempli | Formulaire de profil du Partenaire |
| 3 | Évaluation financière | Données financières, rapport D&B | Demande d'évaluation financière |
| 4 | Évaluation du risque opérationnel | Auto-évaluation des Partenaires | Auto-évaluation du Partenaire, Rapport d'audit du Partenaire |
| 5 | Évaluation de l'environnement, de la sécurité et de la législation | Certificats et documents demandés | Audit de la qualité, de la santé et de la sécurité |

Partenaires actuels : Les Partenaires actuels figurant sur la liste des Partenaires approuvés doivent continuer à répondre aux exigences de CMP en matière de normes, d'attentes et de performances, comme indiqué dans le présent manuel, afin de rester des Partenaires actuels.

Critères de Sélection de Partenaires

Lors de la sélection d'un Partenaire, outre les exigences mentionnées ci-dessus, le CMP prend également en considération les critères suivants :

- Technologie : Les Partenaires s'efforcent en permanence de réaliser des avancées technologiques dans leurs domaines respectifs.
- Qualité : Conformité avec les exigences de CMP et de nos clients. CMP attend des matériaux de haute qualité, fiables et exempts de défauts, développés grâce à une conception supérieure, un contrôle des processus et des améliorations continues des processus.
- Réactivité : S'ajuster et s'adapter pour répondre aux exigences changeantes de CMP et de nos clients. CMP attend des Partenaires qu'ils répondent à ces besoins, qu'ils respectent les exigences mondiales et qu'ils fassent preuve de souplesse.
- Livraison : Respecter 100 % des délais de livraison.
- Les coûts : CMP attend de ses Partenaires qu'ils identifient et éliminent les coûts non productifs et les opérations coûteuses.



- Commercial : Acceptation par le Partenaire des conditions d'achat du CMP. Avant l'attribution d'un marché, le Partenaire devra effectuer une ventilation détaillée des coûts.
- Développement durable : CMP attend de ses Partenaires qu'ils respectent les principes d'amélioration des performances en matière de développement durable dans la chaîne d'approvisionnement.

9. Profil des Partenaires

Un formulaire de profil du Partenaire (voir l'annexe A) peut être envoyé au Partenaire pour qu'il le remplisse lorsque le CMP envisage d'attribuer un marché à un nouveau Partenaire potentiel ou lorsqu'un Partenaire existant est pressenti pour un marché supplémentaire. Si les questions ne sont pas applicables, indiquez N/A.

Les Partenaires sont tenus de remplir un formulaire de profil de Partenaire CMP lorsqu'un changement majeur intervient. Le formulaire complété doit être soumis au service des achats de CMP par courrier électronique à l'acheteur approprié. Une copie de la certification du système de qualité du Partenaire doit être jointe à ce formulaire.

10. Autres Critères

Amélioration continue - Dans le cadre du processus d'amélioration continue du Partenaire, CMP attend des Partenaires qu'ils mettent à la disposition de l'installation CMP appropriée, sur demande, les preuves de l'amélioration de la capacité du processus.

Plan général - Le Partenaire doit élaborer un plan annuel d'amélioration continue, approuvé par la haute direction, qui fixe les objectifs d'amélioration, les dates de mise en œuvre et le personnel responsable. Dans le cadre du système d'amélioration continue des Partenaires, CMP attend des Partenaires qu'ils mettent en œuvre plusieurs systèmes interdépendants.

Principes d'allègement - CMP s'attend à ce que les Partenaires reconnaissent que l'allègement est une méthode de gestion d'entreprise intrinsèquement plus rentable. Par conséquent, les Partenaires sont tenus d'adopter et de mettre en œuvre les principes "Lean". Chaque Partenaire doit développer des programmes Lean à l'échelle de l'entreprise, ainsi que des programmes spécifiques à l'usine. Tous les programmes, à chaque niveau de l'organisation, doivent inclure la formation de tous les employés, la communication permanente des plans et des résultats à tous les employés, et la mise en place de mesures permettant d'évaluer les progrès accomplis.

La prévention des erreurs - Les clients de l'industrie automobile exigent "zéro défaut". Le moyen le plus efficace d'accomplir cette tâche est d'utiliser la prévention des erreurs dans la conception des produits et la prévention des erreurs dans les processus de fabrication. CMP attend de ses Partenaires qu'ils adoptent les mêmes outils et philosophies d'exploitation en tant que responsabilité fondamentale de l'entreprise. Dans un premier temps, CMP se concentrera sur les nouveaux Partenaires, les Partenaires existants à "fort impact" et les Partenaires à problèmes.



Système d'exploitation de l'entreprise - CMP attend des Partenaires qu'ils adoptent et mettent en œuvre un système visuel d'exploitation de l'entreprise (BOS) afin d'impliquer tous les employés dans la conduite d'activités d'amélioration continue dans l'ensemble des zones de travail. Il est prévu que le BOS, une méthodologie d'amélioration continue basée sur des mesures, soit utilisé pour aider à prioriser et à concentrer les ressources de l'entreprise sur l'amélioration des aspects les plus importants de l'activité dans des domaines clés tels que la sécurité, la qualité, les coûts, les livraisons et le personnel.

Exigences en matière d'approvisionnement - Le service d'approvisionnement de l'entreprise sera le point de contact pour la notification officielle au Partenaire de toutes les modifications de dessins par le biais d'un amendement au bon de commande. Les dessins techniques et les spécifications actuels de CMP doivent être disponibles et conservés sur le site de fabrication du Partenaire. Le Partenaire est tenu de préserver la confidentialité des dessins, des spécifications, des documents ou des renseignements fournis par CMP.

Compétitivité du Partenaire - Le Partenaire accepte de soutenir le CMP dans tout effort conjoint concernant les réductions de coûts exigées par les clients du CMP. Si le Partenaire n'est pas en mesure de répondre aux exigences de CMP, CMP se réserve le droit de lancer un appel d'offres pour les produits et/ou services requis afin de confirmer le prix du marché et d'attribuer un contrat pour ces produits et/ou services au soumissionnaire retenu.

Exigences en matière de garantie - Le Partenaire doit documenter tous les problèmes liés à la garantie, effectuer des analyses, réaliser les essais nécessaires et fournir ces informations ainsi que les mesures correctives à CMP sur demande. Le Partenaire est responsable de toutes les réclamations et dépenses de garantie documentées qui sont liées au processus du Partenaire. Le représentant du Partenaire doit assister aux examens de garantie chez le client final à la demande de CMP.

Conflits de travail - Le Partenaire avisera immédiatement CMP de tout conflit de travail réel ou potentiel qui retarde ou menace de retarder l'exécution de la présente commande dans les délais prescrits et fournira tous les renseignements pertinents à CMP. Le Partenaire avisera le CPM par écrit au moins six (6) mois à l'avance de l'expiration de tout contrat de travail en vigueur. Si CMP le demande, le Partenaire livrera des produits finis au moins 30 jours avant l'expiration d'un tel contrat de travail, en quantités et pour entreposage à tout endroit désigné par CMP, aux frais du Partenaire.

Durabilité - Le Partenaire est tenu d'informer immédiatement CMP s'il se rend compte 1) qu'il n'applique pas des pratiques responsables en matière de conditions de travail ; 2) qu'il viole les droits fondamentaux de l'homme dans l'un de ses établissements ; ou 3) qu'un membre de sa direction est reconnu coupable d'une infraction pénale impliquant la fraude, le vol, la corruption ou l'exercice d'une influence indue.



11. Développement et Approbation des Produits

Inspection du premier article (FAI)

Lorsqu'il est demandé à un Partenaire d'effectuer une inspection au titre du premier article (FAI), les éléments suivants (le cas échéant) doivent être soumis pour examen au minimum avant le début de l'activité.

- Rapports FAI (First Article Inspection)
- Procédures.
- Formulaires.
- Rapports de validation des processus.
- Rapports d'essai de l'usine.
- Système d'étalonnage utilisé.
- Processus de certification du soudage (procédures de soudage, soudeurs et méthode de contrôle).
- Processus de peinture. - Rapports sur l'épaisseur du film sec (DFT) pour chaque lot.
- Accès complet à leurs installations pour le contrôle en cours de fabrication.
- Certificats d'étalonnage de tous les outils et instruments utilisés.

Les documents suivants doivent être soumis et approuvés avant toute livraison.

- Rapport FAI.
- Rapports DFT (Épaisseur de peinture) pour chaque lot.
- Écarts.
- Rapports d'inspection pour chaque livraison.
- Rapports d'essais en usine.

Les FAI peuvent nécessiter des inspections sur place par CMP, c'est pourquoi nous demandons l'accès à vos installations à tout moment.

L'Endiguement Précoce

Les Partenaires doivent utiliser le plan de confinement de début de production pour toutes les exigences de préproduction des installations de CMP et doivent suivre les directives de CMP (ou les normes équivalentes du client, le cas échéant). Le confinement en début de production doit être en place jusqu'à ce que tous les critères de sortie spécifiés par CMP et le client OEM soient remplis.



12. Gestion des Matériaux

Libération / Autorisation de Matériel

Les produits peuvent être commandés par l'émission d'un bon de commande individuel pour une quantité spécifique ou par l'intermédiaire d'un bon de commande global "Partner Schedule" étayé par des calendriers de livraison.

Les Partenaires qui ont reçu un bon de commande du calendrier des Partenaires du CMP, qui doit être étayé par des communiqués, recevront des communiqués chaque semaine. Les communiqués seront transmis par divers moyens, notamment par télécopieur, par courriel ou par échange de données informatisées (EDI). Si le Partenaire ne reçoit pas l'autorisation, il lui incombe d'en informer son représentant matériel CMP désigné.

Les livraisons doivent être effectuées à la fois dans les quantités et aux moments spécifiés dans les quittances de CMP ou selon l'autorisation écrite du représentant désigné du matériel de CMP. Toutes les dates spécifiées sur la quittance sont des dates d'arrivée à notre quai.

Le temps est un facteur essentiel.

Les Partenaires qui ne sont pas en mesure de répondre à toutes les exigences de CMP en matière de date de livraison, de quantité et de qualité doivent aviser le représentant des matériaux de CMP immédiatement (au plus tard 24 heures) avant la date d'expédition prévue. Il est à noter que cette communication ne libère pas le Partenaire des coûts et des pénalités associés au retard de livraison ou à l'expédition de matériel défectueux. Pendant ce délai, CMP peut, à son gré, acheter les marchandises auprès d'autres sources et réduire ses échéanciers au Partenaire en fonction de ces quantités, et ce, sans responsabilité.

Les frais de transport excédentaires résultant d'expéditions multiples non autorisées ; le montant total des exigences en souffrance et/ou des lignes de camions non autorisées sera débité du compte du Partenaire.

La responsabilité ou l'exposition maximale de CMP est limitée à 6 semaines cumulées de matières premières, de travaux en cours et de produits finis. CMP n'est pas responsable des matières premières, des travaux en cours et/ou des produits finis au-delà des délais susmentionnés. Les quantités figurant sur le calendrier de livraison au-delà des dates cumulatives susmentionnées ne sont indiquées qu'à des fins de planification. Si un délai supplémentaire est nécessaire, le Partenaire doit obtenir l'approbation écrite du service des achats de CMP.

Les produits ne seront pas considérés comme reçus tant que le CMP n'aura pas reçu tous les documents requis. CMP se réserve le droit de rejeter et de retourner ces produits, aux frais exclusifs du Partenaire, si la documentation n'est pas correctement exécutée.



13. Livraisons

Les informations prévisionnelles seront fournies aux Partenaires par le biais de communiqués de production glissants sur 12 semaines. Les informations prévisionnelles sont fournies à titre d'indication des besoins de CMP mais ne sont pas considérées comme contraignantes, sauf dans les cas prévus au paragraphe ci-dessus.

Pour faire face aux changements de rythme de production, remplacer les produits défectueux ou endommagés et répondre aux besoins d'urgence, le Partenaire doit établir des procédures et conserver les produits adéquats pour répondre aux besoins de production de CMP et assurer une livraison à 100 % dans les délais impartis. Au minimum, ces procédures doivent permettre de faire face à une augmentation de 20 % du volume de production dans les 24 heures suivant la notification.

14. Exigences en Matière d'Emballage

L'emballage sera conçu de manière à garantir l'intégrité du produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Si les quantités le justifient, les conteneurs consignés sont la méthode d'emballage préférée. Les conteneurs doivent être contrôlés et renvoyés au Partenaire pour être réutilisés. Le terme "consigné" désigne les conteneurs appartenant au Partenaire ou au CMP, tels que les bacs en plastique ou en métal, les étagères, les palettes, les plateaux, les séparateurs et/ou les composants perdus. Tous les contenants consignés et le fardage interne doivent être approuvés au préalable par CMP. Le Partenaire est responsable d'assurer les livraisons en temps opportun en cas de non-disponibilité de "l'emballage consigné".

Des étiquettes "Chargement mixte" doivent figurer sur tous les chargements de palettes mixtes et être clairement identifiées. Dans le cas d'une palette mixte, tout doit être mis en œuvre pour que la partie la moins volumineuse soit chargée sur la couche supérieure de la palette.

Les propositions d'emballage des Partenaires doivent être soumises à l'approbation du service des achats de CMP et être signées par un ingénieur en emballage de CMP avant d'être mises en œuvre.

15. Notification des Envois

Une notification préalable d'expédition (ASN) doit être envoyée au représentant des matériaux de CMP dans les 59 minutes suivant le départ de l'expédition de l'usine du Partenaire.

En cas de pénurie connue ou d'expédition tardive, le Partenaire doit immédiatement contacter le représentant des matériaux de CMP pour l'informer de la situation. Le Partenaire doit également indiquer la date prévue de livraison du matériau accéléré.

Le Partenaire doit immédiatement aviser le CMP de toute circonstance qui, selon lui, pourrait entraîner un retard de livraison ou de qualité, ou qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution par le Partenaire de ses obligations contractuelles, en indiquant la période de retard estimée, les raisons de ce retard et les mesures prises pour



remédier à la situation. Si le CMP le demande, le Partenaire doit, à ses risques et frais, déployer des efforts supplémentaires, y compris des efforts premium, et expédier par avion ou par un autre moyen de transport accéléré afin d'éviter ou de minimiser les retards dans toute la mesure du possible.

16. Documentation relative aux Expéditions

Étiquettes d'expédition

Toutes les étiquettes d'expédition doivent contenir les informations suivantes :

- Nom et adresse du Partenaire
- Adresse de livraison de CMP
- Numéro du PO
- Ligne du PO
- Numéro de pièce
- Description de la pièce
- Quantité avec UDM (unité de mesure).
- Numéro et/ou date du lot de fabrication

CMP préfère que tous les envois entrants soient étiquetés conformément à ses exigences. Les Partenaires doivent obtenir l'autorisation d'introduire des formats d'étiquettes avant de les mettre en œuvre.

Si le conteneur est consigné, le Partenaire doit veiller à ce que les anciennes étiquettes soient enlevées et remplacées par de nouvelles.

Note : L'étiquette doit être lisible, balayable et ne doit pas être obstruée par le cerclage ou d'autres matériaux d'emballage.

17. Autres documents

Des étiquettes "Chargement mixte" doivent figurer sur tous les chargements de palettes mixtes et être clairement identifiées. Dans le cas d'une palette mixte, tout doit être mis en œuvre pour que la partie la moins volumineuse soit chargée sur la couche supérieure de la palette.

Tous les Partenaires qui livrent à CMP des matériaux "contrôlés" dans le cadre du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (W.H.I.M.S.) doivent connaître et respecter toutes ces réglementations en matière d'emballage et d'expédition.

Les fiches de données de sécurité doivent accompagner toutes les expéditions initiales des Partenaires et être marquées à l'attention du représentant de la santé et de la sécurité de CMP.



18. Logistique

Transport et fret

Le Partenaire doit utiliser les méthodes de transport spécifiées sur le bon de commande de CMP. Le service des achats de CMP doit approuver par écrit tout changement permanent de transporteur ou de fréquence de livraison.

Tous les frais de transport réguliers, payables par CMP, doivent être expédiés conformément au bon de commande de CMP. Le non-respect de ces instructions d'acheminement entraînera un débit du Partenaire pour tous les frais d'expédition applicables.

Les Partenaires doivent contacter leur transporteur agréé ou leur transporteur accéléré pour organiser tous les enlèvements, sauf avis contraire.

Tout transport terrestre accéléré payable par le CMP doit faire l'objet d'une autorisation écrite du CMP. Toutes les factures de fret accéléré doivent être accompagnées d'une autorisation écrite pour garantir le paiement. Tous les frais de transport excédentaires, dont la responsabilité a été établie par le Partenaire, feront l'objet d'une refacturation.

Tous les ramassages pour les trajets dédiés au lait doivent respecter les horaires d'expédition sans exception. Tout retard dans l'expédition doit être communiqué immédiatement au CPM afin d'éviter les problèmes de temps d'arrêt. Les frais de transport excédentaires encourus en raison d'un ramassage manqué ou tardif, pour lesquels le Partenaire est responsable, donneront lieu à une refacturation.

Il est essentiel pour le fonctionnement de CMP que les expéditions quittent les installations du Partenaire et arrivent à CMP à temps. Le non-respect des délais de livraison peut entraîner des frais pour le temps d'arrêt de la production de CMP.

Si le retard ou la défectuosité du matériel est imputable au Partenaire, ce dernier doit supporter le coût de tous les frais de transport excédentaires nécessaires pour répondre aux exigences de CMP. Il incombe au Partenaire d'accélérer automatiquement le processus s'il prévoit ou subit un retard de livraison. Le Partenaire est également responsable de tous les coûts associés aux temps d'arrêt de CMP et/ou aux coûts des temps d'arrêt facturés au CMP par son client. (Le coût standard des temps d'arrêt de CMP est de 250,00 USD).

19. Douanes

Pour tout matériel expédié au-delà des frontières, le "pays d'origine" et la "classification tarifaire HS" doivent être clairement indiqués sur la facture commerciale.

Le Partenaire est tenu de remplir correctement les documents douaniers et de les déposer auprès du courtier de CMP au moins quatre heures avant l'arrivée du camion à la frontière entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Tous les frais résultants de l'exportation/du retour du produit défectueux sont à la charge du Partenaire.

Tous les Partenaires sont tenus de fournir chaque année au CMP tous les certificats d'origine appropriés pour satisfaire aux exigences en matière de libre-échange et d'origine, ainsi qu'une déclaration sous serment du fabricant. Le Partenaire sera responsable de tous les coûts ou pénalités liés au fait qu'il n'a pas fourni de certificat ou qu'il a fourni un certificat frauduleux.

Le CMP encourage tous ses Partenaires à s'efforcer d'obtenir la certification C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism) et/ou PIP (Partners in Protection).

| | | | |
|---|--|--|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | | Page 19 de 39 |

20. Autres

Outilage, équipement et jauge :

Les Partenaires chargés de la conception et de la fabrication d'outils, d'équipements et de jauge financés par le CMP sont tenus de fournir un dessin détaillé des outils, équipements et jauge proposés au CMP pour approbation et signature avant le début des travaux.

La conception de l'outillage et de l'équipement doit être conforme aux avenants applicables au CMP qui sont fournis avec le bon de commande.

Les dessins détaillés définitifs de l'outillage, de l'équipement et du gabarit doivent être fournis au CMP dans un format électronique tel que IGES, AutoCAD ou tout autre format convenu.

Étiquetage des outils :

Tout l'outillage qui a été identifié comme étant la propriété de CMP doit être identifié par des étiquettes appropriées contenant les informations que CMP peut exiger. Les Partenaires sont tenus d'apposer ces étiquettes sur les outils et d'envoyer au service des achats de CMP un document signé par cautionnement Bailee attestant de la propriété de l'outil.

21. Performances et Suivi des Partenaires

Performance en Matière de Qualité

Les exigences de performance en matière de qualité du Partenaire sont "zéro défaut" pour tous les produits fournis à CMP. Tout écart par rapport à cette exigence entraînera l'émission d'un rapport de non-conformité (RNC) et des frais applicables subséquents. Des frais administratifs de 250,00 CAD seront appliqués à chaque RNC émis pour couvrir les coûts de CMP associés à l'émission et au suivi du RNC.

La réponse initiale du Partenaire à une NCR doit être donnée dans les 24 heures suivant la réception initiale et la réponse finale doit être donnée dans les 15 jours calendaires.

Toute prolongation des délais de réponse à un NCR doit être communiquée par écrit.

Les performances en matière de qualité seront contrôlées par le suivi des rapports de non-conformité (NCR) de CMP. Les données relatives aux performances seront incluses dans le calcul de la carte de pointage du Partenaire. L'exigence de CMP en matière de qualité est de 100 % - zéro défaut.

Les fiches de performance des Partenaires seront envoyées au Partenaire sélectionné par courrier électronique tous les trimestres. Le rapport trimestriel sera un rapport consolidé des performances du Partenaire pour toutes les usines CMP qu'il approvisionne au cours des trois mois précédents.

Les Partenaires sont tenus de soumettre des "plans d'action" à CMP dans les 7 jours ouvrables suivant la réception de la fiche de performance trimestrielle lorsque la note totale est inférieure ou égale à 95. Les

| | | | |
|---|--|--|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | | Page 20 de 39 |

contestations de la note attribuée doivent être soumises à CMP dans les 15 jours calendaires suivant la réception de la fiche de performance du Partenaire.

Les Partenaires de nouveaux programmes commenceront à être évalués dès le début de la production.

22. Documentation à la Livraison

Toute livraison qui n'est pas accompagnée de la documentation requise (certificats d'usine, certificats, rapports, etc.) ne donnera pas lieu à un NCR et ne sera pas reçue si les documents ne nous sont pas envoyés. Ce retard de réception aura un impact sur les performances de livraison du Partenaire.

23. Performance en matière de Livraison

Les performances de livraison des Partenaires seront contrôlées mensuellement sur les rapports de performances de livraison des Partenaires du CMP. Ces rapports feront état du respect des dates d'expédition, des quantités libérées, du fret accéléré et de la délivrance d'un ASN. Les résultats de ces performances seront inclus dans le tableau de bord mensuel des Partenaires. Comme le montre le tableau ci-dessous, une fois la date de confirmation fournie, le Partenaire ne peut modifier la livraison que sept jours avant la date de livraison confirmée.

Les Partenaires sont tenus de respecter une performance de livraison de "100 % à temps et ZÉRO livraisons manquantes" pour tous les produits fournis à CMP. Les quantités expédiées et la date de livraison requise pour chaque expédition de produit seront spécifiées sur le "CMP Scheduled Release". Le non-respect de cette exigence peut entraîner l'émission d'un rapport de non-conformité et/ou avoir une incidence négative sur les performances du Partenaire en matière de livraison.

Des rapports de non-conformité peuvent être établis, à la discrétion du service des achats du CMP, en cas de non-conformité.

Des frais administratifs de 250,00 CAD seront appliqués à chaque livraison tardive ou à chaque envoi incomplet.

24. Réactivité des Partenaires

La réactivité fera l'objet d'un suivi et sera prise en compte dans l'évaluation globale des performances du Partenaire. La réactivité comprend, sans s'y limiter, la réception en temps voulu de toutes les demandes de devis, la rapidité des réponses aux demandes de renseignements, le respect des exigences en matière d'emballage et l'exactitude des factures. L'objectif d'exactitude administrative est de 100 %.

25. Gestion de Performance des Partenaires

Sur une base mensuelle, CMP pourrait communiquer au partenaire un rapport sur les performances.

Le Partenaire analysera ces faits et données pour définir et mettre en œuvre un plan d'amélioration afin de soutenir une stratégie d'amélioration continue. Les Partenaires doivent présenter les QIP à CMP.

Les rapports de performance des partenaires comportent quatre niveaux possibles.



| NIVEAU | SCORE % | ACTION |
|--------------|----------|--|
| Bon | 100 - 91 | Maintenir |
| Efficace | 90 - 81 | Analyse et plan d'amélioration de la qualité réalisés en interne par le Partenaire |
| Conditionnel | 80 - 70 | Plan d'amélioration de la qualité présenté à CMP dans les 7 jours |
| Inacceptable | <70 | Plan d'amélioration de la qualité renforcé présenté à CMP, procédure de niveau d'expédition contrôlée. |

26. Action Correctives

Les performances insatisfaisantes du Partenaire seront contrôlées par le représentant désigné de l'acheteur et/ou des achats et/ou par l'ingénieur qualité du Partenaire, qui prendra l'une des mesures suivantes :

- Les plans d'action correctifs soumis par le Partenaire sur demande et dont la conformité est contrôlée.
- Réunion avec le Partenaire et le personnel de CMP pour fixer les délais d'exécution des actions correctives requises.
- Audit des Partenaires sur place par le personnel du CMP, le cas échéant.
- Avis de placement en expédition contrôlée - niveau 1 (CS1), qui exige une inspection à 100 % de toutes les pièces avant l'expédition à CMP.
- Avis de placement en expédition contrôlée - niveau 2 (CS2), qui exige une inspection à 100 % par un auditeur tiers approuvé par CMP avant l'expédition. Les frais liés à l'inspection par une tierce partie sont à la charge du Partenaire.
- Notification au Partenaire du statut de suspension de la nouvelle activité ou de la suppression de l'approvisionnement en raison de la persistance de la non-conformité.



ENGLISH VERSION

| | | | |
|---|---|-------------------|---------------|
|  | <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <p>Manuel du Partenaire - Partner Manual</p> <p>PUR-SQM-001</p> </div> | | |
| | Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 23 de 39 |

1. Introduction

CMP is committed to exceeding its customer's expectations in every aspect including but not limited to quality, delivery, cost, and innovation. The purpose of this manual is to define policies, procedures, standards, requirements, and expectations, which apply to all the current and future Partners who are supplying any direct or indirect material, products, or services to any CMP facility. These requirements also apply, on whole, to any Partner that is directed to CMP, by any customer.

CMP's Partner Manual sets the baseline and the basic parameters for the collaboration between CMP and its Partners. It describes the overall requirements, the expected ways of working, how to manage these requirements, which associated tools are to be implemented, and which Key Performance Indicators (KPIs) are used to control the performance.

2. CMP's Commitment to Partners

CMP strives to become a world-class solution provider in a range of manufacturing industries and understands the importance of each Partner of CMP in maintaining our position of excellence in innovation, technology, cost, quality, and delivery. That is why CMP is keen to establish strategic, long-term relationships with the Partners and expects its Partners to maintain a position of cost leadership while demonstrating a commitment to sustained quality, the highest levels of service, and a strong focus on continuous improvement.

It is CMP's commitment to maintaining the relationship with Partners with integrity and professionalism and expects the same from Partners. Partners are expected to comply with both group and plant-specific requirements. Partners are expected to fulfill all the delivery, quality, and other requirements of the plant they are dealing with in addition to the requirements mentioned in this manual and the terms and conditions of the Purchase order.

3. CMP's Supply Chain Strategy

The overall target of the CMP's Supply Chain is to guarantee material availability at the right quantity and quality and at the right time and place for the right cost. That is why we are procuring globally while securing our logistics needs accordingly. CMP and its Partners must work closely to have transparent communication and mutual understanding of each other's work.

Within the global Supply Chain environment, we want to find the most economic and efficient way to transport our goods from the Partner to our CMP locations. Our target is to secure a lean supply chain and avoid unnecessary packing/repacking/kitting/re-kitting. We are aiming for optimized direct flows at the right lot size and packaging.

| | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|-------------|------------------------|-------------------|---------------|
|  | <table border="1" data-bbox="698 92 1555 293"> <tr> <td data-bbox="698 92 1555 171">Manuel du Partenaire - Partner Manual</td></tr> <tr> <td data-bbox="698 171 1555 249">PUR-SQM-001</td></tr> <tr> <td data-bbox="698 249 1057 293">Révision / Revision 03</td><td data-bbox="1057 249 1318 293">11 décembre, 2024</td><td data-bbox="1318 249 1555 293">Page 24 de 39</td></tr> </table> | Manuel du Partenaire - Partner Manual | PUR-SQM-001 | Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 24 de 39 |
| Manuel du Partenaire - Partner Manual | | | | | | |
| PUR-SQM-001 | | | | | | |
| Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 24 de 39 | | | | |

4. CMP Policies

Quality Policy

CMP's approach is to integrate sound quality principles into everything we do. Following these principles will help assure that we provide superior value to our customers, employees, stakeholders, and communities.

Principles:

- Promote our culture based on our three principles of quality- reliability, performance, and innovation.
- Implement improvement plans at all organization levels company wide.
- Focus on processes and systems to improve results.
- Anticipate, understand, and exceed internal and external customer needs.
- Continually improve using both incremental and breakthrough improvement methods.

5. Environmental Policy

CMP is committed to leading, promoting, and directing the organization to drive environmental and business benefits. CMP expects its Partners also to follow the same and achieve this target by:

- Abiding with all applicable compliance obligations and government policies as well as specific corporate and plant policies and procedures that affect business activities.
- Considering the needs and expectations of our neighbors and interested parties.
- Preventing Pollution, which shall include, but not be limited to managing renewable and non-renewable resources through the responsible application of reduce, reuse, and recycle principles.
- Identifying significant aspects of our operations, the assessment of risks and opportunities
- and where practicable, minimize the potential for adverse effects.
- Optimizing the effectiveness and integrity of our environmental management system through open communications, comprehensive educational programs, and environmental audits
- Monitoring our progress against targets and objectives, and reviewing training, procedures, and resources to continually improve our environmental performance and,
- Developing an understanding among our employees and others who act on behalf of CMP, of their responsibilities and assigning the necessary authority to allow the fulfillment of those responsibilities.

| | | | |
|---|--|-------------------|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| | Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 25 de 39 |

6. Health and Safety Policy

We are committed to:

- The elimination of work-related injury and illness.
- The protection of employees, contractors, and visitors.
- Providing a safe and healthy workplace in all areas of our business activity.

We are all responsible and accountable for behaving safely in the workplace. Our Health and Safety Policy is built on a commitment to the following:

- Implementation of best practice risk management processes.
- Compliance with relevant health and safety legislation.
- Provide measurable objectives and targets for health and safety.
- Provide appropriate health and safety information and training for all employees, contractors and visitors.
- Implement robust consultation processes to ensure all employees are included.
- Decision-making processes impacting workplace health and safety.
- Deliver programs to ensure the effective implementation of this health and safety policy.
- Provide leadership, resources, and support to deliver these programs.

7. Partner Selection

Partner Code of Conduct

Our Core Values

CMP Advanced Mechanical Solutions is committed to a set of core values that includes transparency, integrity, accountability, and respect. These values serve as a guiding principle for all we do at CMP, while compliance, ethical behavior, and sustainability serve as the foundation for CMP and our supply chain.

We expect Partners to adhere to the CMP Partner Code of Ethics throughout the time they do business with us and to notify CMP of any instances where expectations are not met.

“Ethical, responsible, and sustainable business conduct is at the core of how CMP operates, and these core principles extend to our Partners. Setting a high standard and mutual foundation will allow us to continue to make progress to earn the trust of our stakeholders, and customers, as well as demonstrate transparency and integrity to ensure compliance and enable a sustainable business model.”



Governance

We expect Partners to implement and adhere to their own written code of conduct, consistent with the expectations of this CMP Partner Code of Conduct, and to flow down their principles to the Partners they work with in providing products and/or services. We expect Partners to maintain effective programs that require their employees to make ethical, value-driven choices in their business dealings, and reinforce those requirements through frequent communications.

Compliance with Laws

Partners must comply with all laws and regulations applicable to their business, including the local laws and regulations of all countries outside their home country in which operations are managed or services are provided.

Anti-Corruption Laws

Partners must comply with the anti-corruption laws, directives, and regulations that govern operations in the countries in which they do business, regardless of the local customs. We expect Partners to conduct due diligence to prevent and detect bribery and corruption in all business arrangements, including partnerships, the engagement of contractors and sub-contractors, joint ventures, offset agreements, and the hiring of third-party intermediaries, such as agents or consultants.

Illegal or Improper Payments

Partners must not offer, directly or indirectly, any illegal or improper payments to, or agree to receive any illegal or improper payments from, any customer, Partner, their agents, representatives, or others. We expect Partners to prohibit their employees from receiving, paying, and/or promising sums of money or anything of value, directly or indirectly, intended to exert undue influence or improper advantage. This prohibition applies even in locations where such activity may not violate local law or custom.

Gifts or Business Courtesies

We expect Partners to compete on the merits of their products and services. Partners must not use the exchange of business courtesies to gain an unfair competitive advantage. In any business relationship, Partners must ensure that the offering or accepting of any gift or business courtesy is not permitted. No cash gifts or the cash equivalent should be offered or accepted.

Management of Risk

We expect Partners to actively manage risk and not pass down risk inappropriately to subcontractors or third parties. Partners should share risk information to ensure risk can be mitigated.

Imports and Exports

Partners must ensure that their business practices are by all applicable laws, directives, and regulations governing the import and export of parts, components, software, technical data, and services. Partners must provide accurate and complete information.



Sanctions and Embargoes

Partners must ensure that their business practices are in accordance with all applicable laws, directives, and regulations governing embargoes, sanctions, economic sanctions, and sanctions that may curtail the transfer of parts, components, and technical data and services to third parties. Partners must provide accurate and complete information.

Timely Payment of Partners

We expect Partners to be fair and reasonable in their payment practices and pay undisputed and valid invoices on time, in accordance with agreed contractual payment terms.

Health and Workplace Safety

We expect Partners to establish an appropriate workplace safety management system, including policies and processes to ensure compliance with applicable safety and health laws and regulations; to protect the health, safety, and welfare of employees, contractors, visitors, and others who may be affected by the Partner's activities; and to strive to eliminate fatalities, work-related injuries, and exposure of individuals to safety hazards. Consistent with applicable laws and regulations, Partners must ensure that each employee's performance and safety are not impaired by alcohol, controlled substances, or drugs, whether legal or illegal.

Harassment

We expect Partners to ensure that their employees are afforded an employment environment that is free from intimidation; physical, psychological, sexual, and verbal harassment; or other abusive conduct.

Product & Service Safety and Quality

We expect Partners to comply with all laws and regulations governing product safety and quality, and to deliver products and/or services that conform to such product safety and quality standards. We expect Partners to have established quality assurance processes to identify any defects and implement corrective actions.

Counterfeit Parts

We expect Partners to develop, implement, and maintain effective methods and processes appropriate to their products, to minimize the risk of counterfeit parts and materials being delivered. Effective processes should be in place to detect, report, and quarantine counterfeit parts and materials and to prevent such parts from re-entering the supply chain. If counterfeit parts and/or materials are detected or suspected, Partners must provide immediate notification to the recipients of such counterfeit parts and/or materials.

Intellectual Property

Partners must comply with all the applicable laws governing intellectual property rights assertions, including protection against unauthorized disclosure.

Child Labor

Partners are expected to ensure that illegal child labor is not used in the performance of work. The term "child" refers to any person under the minimum legal age for employment where the work is performed, and/or the minimum working age defined by the International Labor Organization (ILO), whichever is higher.



Modern Slavery

Partners must prevent any involvement in all forms of modern slavery, including human trafficking and forced, bonded, or indentured labor. All work should be voluntary on the part of the employee. We expect Partners to provide all employees with a written contract in a language that the employee understands clearly indicating their rights and responsibilities regarding wages, working hours, benefits, and other working and employment conditions. Partners must not destroy, conceal, confiscate, or otherwise deny access to any form of employee identification (e.g., passports or work permits) as a condition of employment unless required by applicable law.

Certification

All the CMP's Partners, who are directly or indirectly affecting production are encouraged to be certified, by an accredited third-party certified body, to the latest ISO 9001 requirements. Value add Partners preferred a minimum of ISO 9001.

Partners are required to provide evidence of their quality certification to CMP's corporate procurement annually. CMP also encourages our Partners to work towards certification to Occupational Health and Safety standards through certification to OHSAS 18001. Should any existing certification expire, be revoked, or be placed on suspension or probation, the Partner must immediately contact every CMP plant to which the Partner ships the product, notifying them of the change in certification status. Any suspension in certification status must be reported to all applicable CMP plants within 5 working days.

Where applicable, Partners shall also maintain CQI-9 (Heat Treat System Assessment), CQI-11 (Plating System Assessment), CQI-12 (Coating System Assessment), CQI-14 (Warranty), CQI-15 (Welding), CQI-17 (Soldering) and all other FMVSS Standards, including but not limited to FMVSS 302 (Flammability reporting) requirements, if directed by your procuring CMP plant(s) and in support of applicable OE Customer-specific requirements.

Failure to upload renewed certifications will result in a penalty to operational ratings and could impact future business.

C-TPAT

As a C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism) partner, CMP Advanced Mechanical Solutions encourages all our Partners to become C-TPAT members.

Partner Assessment

CMP reserves the right to review and assess a Partner's financial, operational, quality, environmental, and Health & Safety systems, to validate compliance to standards established by applicable ISO Standards or requirements as detailed within this manual. Assessments or reviews may be conducted from time to time to ensure the ongoing stability and viability of CMP's supply base. Partners are expected to provide, upon reasonable notice, access to their facility as well as those of sub-tier Partners, as necessary to conduct "Partner Quality System Audits" as necessary to meet CMP and customer requirements. All appropriate measures will be taken to protect the confidentiality of operational and financial information.



8. Partner Selection and Evaluation

Partner Selection Process

An Approved Partner List exists for Partners and is utilized by CMP for strategic sourcing. A Partner may qualify to be added to the Approved Partner List through the following processes:

Potential New Partners: Once the Partner meets the basic requirements mentioned above, the potential new Partner will follow the competitive bidding process as the method for receiving business awards from CMP. Should it become evident that business will be awarded to a potential new Partner; an optional onsite audit will be conducted to verify the Partner's capability to perform the work as required. Following a satisfactory quality review and financial assessment, potential new Partners will be added to the Approved Partner List for consideration of future business awards.

| Stage | CMP | Partner | Documents |
|-------|---|-------------------------------------|---|
| 1 | Confidentiality Agreement | Signed NDA | NDA |
| 2 | Partner Profile Assessment | Filled Partner Profile Form | Partner Profile Form |
| 3 | Financial Assessment | Financial details, D&B report | Financial Assessment request |
| 4 | Operational Risk Assessment | Partner Self-Assessment | Partner Self-Assessment, Partner Audit Report |
| 5 | Environmental/ Safety/ Legal Assessment | Certificates and requested document | Quality & Health & Safety Audit |

Current Partners: Current Partners on the Approved Partner List must continue to meet CMP's requirements of standards, expectations, and performance as mentioned in this manual to continue to remain as the current Partners.



Criteria for Selecting a Partner

While selecting a Partner, in addition to the requirements mentioned above, CMP considers the following criteria as well:

- Technology: Partners continuously strive to achieve technological advancement in their respective fields.
- Quality: Compliance with CMP and our customer's requirements. CMP expects high-quality, reliable, defect-free materials, developed through superior design, process control, and continuous process improvements.
- Responsiveness: Adjusting and adapting to meet CMP's and our customer's changing requirements. CMP expects Partners to be responsive to those needs, as well as maintain global requirements and flexible capabilities.
- Delivery: Meeting 100% on-time delivery.
- Cost: CMP expects its Partners to identify and eliminate non-productive costs and expensive operations.
- Commercial: Partner's acceptance of CMP's terms and conditions of purchase. Before the award of any business, the Partner will be expected to complete a detailed cost breakdown.
- Sustainability: CMP expects its Partners to comply with the principles to Enhance Sustainability Performance in the Supply Chain.

9. Partner Profile

A Partner Profile Form (reference Appendix A) may be forwarded to a Partner for completion when CMP is considering awarding business to a potential new Partner, or when an existing Partner is being considered for additional business. If questions are not applicable, then indicate N/A.

Partners are expected to complete a CMP Partner Profile form when a major change takes place. The completed form shall be submitted to CMP's Corporate Procurement Department by e-mail to the appropriate buyer. A copy of the Partner's quality system certification should be forwarded along with this form.

10. Other Criteria

Continuous Improvement- As part of the Partner's continuous improvement process, CMP expects Partners to make available evidence of process capability improvement to the appropriate CMP facility upon request.

General Plan- Partner shall develop an annual continuous improvement plan, approved by upper management, which establishes improvement goals, implementation dates, and responsible personnel. As part of the Partner Continuous Improvement System, CMP expects Partners to implement several interrelated systems.

Lean Principles- CMP expects that Partners recognize "Lean" as an inherently more cost-effective method of managing a business. Therefore, Partners are expected to adopt and implement "Lean" principles. Each Partner is expected to develop company-wide, as well as plant-specific, Lean programs. All programs, at each level of the organization, shall include training of all employees, ongoing communication of plans and results to all employees, and establishment of measurables with which to measure improvement progress.

| | | | |
|---|--|--|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| PUR-SQM-001 | | | |
| Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | | Page 31 de 39 |

Mistake-Proofing- Automotive Customers require “Zero Defects.” The most effective way to accomplish this task is to use error-proofing in product designs and mistake-proofing in manufacturing processes. CMP expects its Partners to adopt the same tools and operating philosophies as a fundamental responsibility of doing business. CMP’s initial focus will be on new Partners, existing “High Impact” Partners, and problem Partners.

Business Operating System- CMP expects that Partners adopt and implement a visual business operating system (BOS) to involve all employees in driving continuous improvement activity throughout the work areas. It is expected that BOS, a measurement-based continuous improvement methodology, be utilized to help prioritize and focus company resources on improving the most important aspects of the business in key areas such as safety, quality, cost, delivery, and people.

Procurement Requirements- The corporate procurement department will be the point of contact for formal notification to the Partner of all drawing changes via a purchase order amendment. Current CMP engineering drawings and specifications shall be available and maintained at the Partner’s manufacturing location. The Partner is required to maintain the confidentiality of drawings, specifications, documents, or information supplied by CMP.

Partner Competitiveness- The Partner agrees to support CMP in any joint effort concerning any cost reductions required by CMP’s customers. Should the Partner be unable to support CMP’s requirements, CMP reserves the right to competitively bid the products and/or services required to confirm market price and to award an agreement for those goods and/or services to the successful bidder.

Warranty Requirements- The Partner shall document all warranty concerns, conduct analysis, perform required testing, and provide this information along with the corrective action to CMP upon request. The Partner is responsible for all documented warranty claims and expenses that are Partner process related. Partner representative to attend warranty reviews at the final customer upon request by CMP.

Labor Disputes- The Partner will notify CMP immediately of any actual or potential labor disputes delaying or threatening to delay the timely performance of this order and will include all relevant information to CMP. The Partner will notify CMP in writing at least six (6) months in advance of the expiration of any current labor contract(s). If requested by CMP, Partner will deliver a supply of finished goods at least 30 days before the expiration of any such labor contract, in quantities and for storage at any place or places designated by CMP at Partner’s expense.

Sustainability- Partner is expected to advise CMP forthwith if at any time it becomes aware 1) that it is not engaging in responsible working conditions practices; 2) if it is breaching any basic human rights at any of its facilities; or 3) of a member of its senior management is found guilty of any criminal offense involving fraud, theft, corruption, or undue influence.



11. Product Development and Approval

First Article Inspection (FAI)

When a Partner is requested to perform a First Article Inspection (FAI) the following (as applicable) shall be submitted for review as a minimum before starting the activity.

- FAI (First Article Inspection) reports
- Procedures.
- Forms.
- Process validation reports.
- Mill test reports.
- Calibration system used.
- Welding certification process. (welding procedures, welders, and control method)
- Painting process. - DFT (Dry Film Thickness) reports for each batch.
- Full access to their facilities for in process monitoring.
- Calibration certificates of all tools and instruments used.

The following documents shall be submitted and approved before any deliveries can be performed.

- FAI report.
- DFT (Dry Film Thickness) reports for each batch.
- Deviations.
- Inspection reports for every delivery.
- Mill test reports.

FAIs may require on-site inspections by CMP Advanced Mechanical Solutions, therefore we request access to your facilities at any time.

Early Containment

Partners shall utilize the early production containment plan for all pre-production requirements to CMP facilities and must follow CMP guidelines (or equivalent customer standards as applicable). Early production containment must be in place until all exit criteria specified by CMP and the OEM customer are complete.



12. Material Management

Releases / Material Authorization

Products may be ordered by issuance of an individual Purchase Order for a specific quantity or through a "Partner Schedule" Blanket Purchase Order supported by schedule releases.

Partners who have been issued a CMP Partner schedule purchase order, which is to be supported by releases, will be issued releases every week. Releases will be communicated through a variety of options including FAX, e-mail, or Electronic Data Interchange (EDI). If the release is not received, it is the Partner's responsibility to notify their designated CMP Material Representative.

Deliveries are to be made both in the quantities and at the times specified in CMP's releases or as authorized in writing by the designated CMP Material Representative. All dates specified on the release are arrival dates at our dock.

Time is of the essence.

Partners who are unable to meet all requirements from CMP for delivery date, quantity, and quality as requested "must" notify CMP's Materials Representative immediately (no later than 24 hours) before the designated shipping date. Note that this communication does not alleviate the Partner of any of the related costs and penalties associated with being past due or shipping defective material. During such delay, CMP may at its option buy the goods from other sources and reduce its schedules to the Partner by such quantities without liability.

Excess transportation charges resulting from unauthorized multiple shipments; the full amount of past due requirements and/or unauthorized truck lines will be debited from the Partner's account.

CMP's maximum liability or exposure is limited to 6 weeks cumulative of raw material, work-in-process, and finished goods. CMP is not responsible for any raw material, work-in-process, and/or finished goods over the times stated above. Quantities on the release schedule beyond the cumulative dates above are for planning purposes only. If additional lead time is required, the Partner must obtain written approval from CMP Corporate Procurement.

Products shall not be considered received until CMP receives all required documentation. CMP reserves the right to reject and return such products, as Partner's sole expense if documentation is not properly executed.

13. Delivery Forecasting

Forecast information will be supplied to Partners through rolling 12-week production releases. Forecast information is provided as an indication of the requirements of CMP but is not considered binding except as provided in the paragraph above.

To support changes in production rate, replace failed or damaged products, and emergency requirements, the Partner shall establish procedures and maintain the adequate product to support CMP's production requirements for 100% on-time delivery. As a minimum, such procedures shall be capable of supporting a 20% volume increase in production within 24 hours of notification.



14. Packaging Requirement

Packaging will be designed to ensure that the integrity of the product is maintained throughout the supply chain. If quantities justify it, returnable containers are the preferred packaging method. The containers are to be controlled and returned to the Partner for reuse. "Returnable" pertains to Partner owned or CMP-owned containers such as plastic or metal bins, racks, pallets, trays, separators, and/or loose components. All returnable containers and internal dunnage must be pre-approved by CMP. Partner is responsible to ensure timely deliveries in the event of unavailability of "returnable packaging".

"Mixed Load" labels shall be on all mixed pallet loads and clearly identified. In the event of a mixed pallet, every effort should be made to ensure that the smaller quantity part is loaded as the top layer of the pallet.

Packaging proposals by Partners must be submitted to CMP Corporate Procurement for approval and be sign-off by a CMP Packaging Engineer before implementation.

15. Notification of Shipment

An Advance Shipping Notification (ASN) must be sent to the CMP materials representative within 59 minutes of shipment leaving the Partner's facility.

In the event of a known shortage or late shipment, the Partner shall immediately contact the CMP materials representative to advise of the situation. The Partner shall also indicate the anticipated time of delivery of the expedited material.

Partner shall immediately notify CMP, of any circumstances that it anticipates may cause a delay in delivery, or quality or could impact Partner's performance of its contractual obligations, stating the estimated period of delay, the reasons therefore, and what is being done to rectify the situation. If requested by CMP, Partner shall, at Partner's risk and expense, use additional effort, including premium effort, and ship via air or other expedited routing to avoid or minimize delay to the maximum extent possible.

16. Shipment Documentation

Shipping Labels

All the shipping Labels must contain following information:

- Partner Name & Address
- CMP's delivery address
- PO Number
- PO Line number
- Part Number
- Part description
- Quantity with UOM (unit of measure)
- Manufacturing lot number and/or date



It is CMP's preference that all inbound shipments be labeled in accordance with CMP requirements. Partners must obtain approval to introduce label formats before implementation.

If the container is returnable, the Partner shall ensure that old labels are removed and replaced with new ones.

Note: Label must be legible, scannable, and unobstructed from banding or other packaging materials.

17. Other Documents

"Mixed Load" labels shall be on all mixed pallet loads and clearly identified. In the event of a mixed pallet, every effort should be made to ensure that the smaller quantity part is loaded as the top layer of the pallet.

All Partners supplying materials to CMP, which are "controlled" under Workplace Hazardous Material Information Systems (W.H.I.M.S.), must be familiar with and comply with all such regulations, for packaging and shipping.

Material Safety Data Sheets (M.S.D.S.) must accompany all initial shipments from Partners and be marked to the attention of CMP's Health and Safety Representative.

18. Logistics

Transportation & Freight

A Partner must use specified transportation methods as indicated on CMP's purchase order. CMP's Corporate Procurement must approve any permanent changes to carrier or delivery frequency in writing.

All regular freight, payable by CMP must be shipped in accordance with CMP's purchase order. Non-compliance with these routing instructions will result in a debiting of the Partner back for all applicable shipping charges.

Partners are expected to contact their approved carrier or expedited carrier, to set up all pick-ups, unless otherwise advised.

All expedited ground freight, payable by CMP must be authorized in writing from CMP. All invoices for expedited freight must be accompanied by written authorization to ensure payment. All excess transportation charges, which have been determined to be Partner's responsibility, will result in a charge-back.

All pick-ups for dedicated milk runs must adhere to shipping schedules without exception. Any delay in shipping to schedule must be communicated to CMP immediately to avoid downtime issues. Excess freight incurred because of a missed or later pick-up, for which the Partner is responsible, will result in a charge-back.

It is critical to CMP's operation that shipments leave the Partner's facility and arrive at CMP on time. Failure to deliver shipments as scheduled may result in charges for CMP production downtime.

If past due or defective material is deemed the fault of the Partner, the Partner shall bear the cost of all excess freight charges required to meet CMP's requirements. It is Partner's responsibility to automatically expedite should the Partner foresee or incur a past-due situation. The Partner shall also be liable for all costs associated with downtime of CMP and/or downtime costs billed to CMP by its customer. (CMP's standard downtime costs are USD 250.00).

| | | | |
|---|--|--|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| PUR-SQM-001 | | | |
| Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | | Page 36 de 39 |

19. Customs

All material shipping across borders must have “Country of Origin” and “HS Tariff Classification” clearly marked on the commercial invoice.

The Partner is responsible for the accurate completion of customs documents and for filing with CMP’s broker a minimum of four hours before the truck arrives at the Canada/US/Mexico border.

All charges resulting from the export/return of the defective product shall be the responsibility of the Partner.

All Partners are obligated to annually provide CMP with all the appropriate Certificates of Origin to satisfy free trade and origin requirements along with a Manufacturer’s Affidavit. The Partner will be responsible for any costs or penalties relating to Partner’s failing to provide certification or providing fraudulent certification.

CMP encourages all its Partners to work towards achieving C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism) and/or PIP (Partners in Protection) certification.

20. Other

Tooling, Equipment, and Gauges:

Partners contracted to design and manufacture tooling, equipment, and gauges that are funded by CMP are required to provide a detailed drawing of proposed tooling, equipment, and gauge designs to CMP for approval and sign-off before commencing work.

Tooling and equipment designs shall adhere to the CMP applicable riders that are supplied with the purchase order.

Final tooling, equipment, and gauge detailed drawings must be supplied to CMP in an electronic format such as IGES, AutoCAD, or another agreed-upon format.

Labeling of Tools:

All Tooling that has been identified as CMP property shall be identified with appropriate tags or labels containing such information as CMP may require. Partners are required to attach these tags or labels to the tools and forward a signed Bailee Bond establishing ownership to CMP’s Corporate Procurement Department.

21. Partner Performance and Monitoring

Partner Quality Performance

Partner Quality Performance requirements are “Zero Defects” on all products supplied to CMP. Deviation from this requirement will result in the issuance of a Non-Conformance Report (NCR) and subsequent applicable charges. An administrative fee of CAD 250.00 will be applied to each NCR issued to cover the CMP costs associated with the issuance and tracking of the NCR.

The Partner’s initial response to an NCR shall be within 24 hours of initial receipt and the final response shall be within 15 calendar days.

Any extension of deadlines for response to an NCR shall be received in writing from CMP.



Quality performance will be monitored by tracking CMP's Non-Conformance Reports (NCRs). Performance data will be included in the Partner's Scorecard calculation. CMP's requirement for quality performance is 100% - Zero Defects.

Partner Performance Scorecards will be sent to the selected Partner by email every quarter. The quarterly report will be a consolidated report of the Partner's performance to all CMP plants they supply over the previous three months.

Partners are required to submit "Action Plans" to CMP Corporate Quality within 7 working days after receipt of the quarterly performance scorecard where the total score is 95 or below. Disputes on the rating assigned must be submitted to CMP Corporate Quality within 15 calendar days after receipt of the Partner Performance Scorecard.

Partners of new programs will start being evaluated upon the start of production.

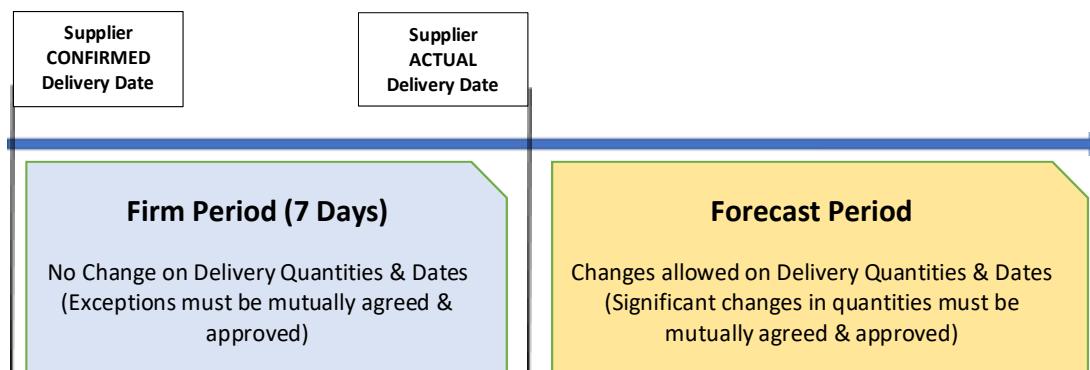
22. Documentation Upon Delivery:

Any deliveries which are not accompanied by the required documentation (mill certificates, certificates, reports, etc..) will not result in an NCR and will not be received if the documents are not sent to us. This delay in receiving will impact the Partner's delivery performance.

23. Delivery Performance:

Partner delivery performance will be monitored monthly on CMP's Partner Delivery Performance Reports. These reports will track compliance with shipping dates, quantities released, expedited freight, and issuance of an ASN. The results of this performance will be included in the monthly Partner Scorecard. As shown below, Once providing the confirmation date, the Partner can provide a change in delivery only 7 days before the confirmed delivery date.

Procurement Horizons:



| | | | |
|---|---------------------------------------|-------------------|---------------|
|  | Manuel du Partenaire - Partner Manual | | |
| | PUR-SQM-001 | | |
| | Révision / Revision 03 | 11 décembre, 2024 | Page 38 de 39 |

Partners are required to meet “100% On-time and ZERO short shipments” Delivery Performance for all products supplied to CMP. Shipping quantities and delivery date required for each product shipment will be specified on the “CMP Scheduled Release”. Failure to meet this requirement may result in a non-conformance report being issued and/or negatively affect the Partner’s delivery performance.

Non-conformance reports may be issued, at CMP’s Purchasing Department’s discretion, for non-compliance.

An administrative fee of CAD 250.00 will be applied to each late delivery or short shipments.

24. Partner Responsiveness:

Responsiveness will be monitored and included in Partner’s overall performance rating. Responsiveness includes but is not limited to, timely receipt of all requests for quotes, timeliness in response to inquiries, compliance with packaging requirements, and accuracy of invoices. The administrative accuracy goal is 100%.

25. Partner Performance Management:

On a monthly basis, Enersys Partner Quality should distribute a Partner Performance Report to Partner. The Partner will analyze these facts and data to define and implement a Quality Improvement Plan (QIP) to support a continuous improvement strategy. Partners must present QIPs to EnerSys upon request.

Based on the results of Partner Performance Reports have the scores have four possible levels.

| Level | Scoring % | Action |
|--------------|-----------|---|
| Good | 100 - 91 | To maintain |
| Capable | 90 - 81 | Analysis and Quality Improvement Plan done internally by Partner |
| Conditional | 80 - 70 | Quality Improvement Plan presented to CMP in 7 Days |
| Unacceptable | <70 | Reinforced Quality Improvement Plan presented to CMP, Controlled Shipment Level Procedure |

**26. Corrective Action:**

Unsatisfactory Partner performance will be monitored by the designated Buyer and/or Purchasing Representative and/or by the Partner Quality Engineer with any of the following steps being taken:

- Corrective action plans submitted by Partner as requested and monitored for compliance.
- Meeting with Partner and CMP personnel to issue timelines of completion for required corrective actions.
- On-site Partner audit by CMP personnel, as required.
- Notice of placement on Controlled Shipping - Level 1 (CS1), which requires 100% inspection of all parts before shipment to CMP.
- Notice of placement on Controlled Shipping – Level 2 (CS2), which requires 100% inspection by a 3rd party auditor approved by CMP before shipment. The cost associated with 3rd party inspection shall be at Partner's expense.
- Notification to Partner of New Business Hold status or de-sourcing due to continued non-compliance.